



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1383

Lyon 3 – Approbation de l’avenant n° 1 à la convention d’occupation précaire du domaine privé signée le 17 septembre 2021, relatif à la prolongation jusqu’au 30 juin 2022 de la mise à disposition du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert à Lyon 3ème au profit du C.C.A.S. – EI 03 438

Direction Centrale de l’Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1383 - LYON 3 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE SIGNEE LE 17 SEPTEMBRE 2021, RELATIF A LA PROLONGATION JUSQU'AU 30 JUIN 2022 DE LA MISE A DISPOSITION DU TENEMENT IMMOBILIER SIS 219 RUE PAUL BERT A LYON 3EME AU PROFIT DU C.C.A.S. – EI 03 438 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}, cadastré 69383EL25, relevant de son domaine privé et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 03 438. Il est composé d'un bâtiment R+2, d'une surface habitable d'environ 228 m², élevé sur caves et d'un jardin.

Au travers de sa politique de lutte contre le sans-abrisme, la Ville de Lyon s'engage fortement dans la mise à disposition de son bâti et de son foncier pour développer l'offre d'hébergement sur le territoire.

A ce titre, et afin de procéder à la mise à l'abri d'urgence de 26 jeunes majeurs, la Ville de Lyon a mis à disposition du CCAS de Lyon le tènement immobilier précité dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre onéreux d'une durée de 3 mois à compter du 21 juin dernier. Le Conseil municipal du 30 septembre 2021 a approuvé la gratuité pour cette mise à disposition.

La Métropole et l'Etat n'ayant pu finaliser le projet de « station » (prise en charge des jeunes en recours), il n'a pas été possible de fermer le site au 20 septembre 2021 comme prévu. Le CCAS a sollicité la Ville de Lyon pour la poursuite de cette mise à disposition.

En conséquence, et selon les termes de la convention signée le 17 septembre 2021, la mise à disposition a d'abord été prolongée de manière expresse pour trois (3) mois supplémentaires, soit jusqu'au 20 décembre 2021.

Cet avenant n° 1 à la convention d'occupation consentie au profit du CCAS a pour objet la prorogation de la mise à disposition au-delà du 20 décembre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022.

La valeur locative de cette mise à disposition est de trente-deux mille neuf cent quatre-vingts euros (32 980 €) et le CCAS prend à sa charge les abonnements et les coûts des fluides.

Vu la convention d'occupation précaire du 17 septembre 2021 ;

Vu la prorogation expresse de la convention ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La prorogation de la mise à disposition jusqu'au 30 juin 2022 du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}, consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'occupation, ainsi que tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET